

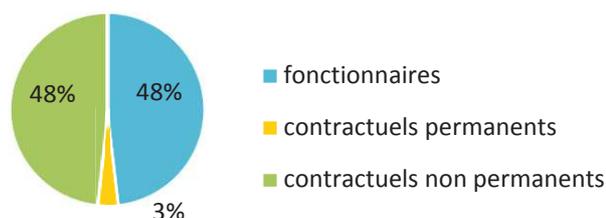
➔ COMMUNE DU ROBERT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Martinique.

Effectifs

➔ 704 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 340 fonctionnaires
- > 23 contractuels permanents
- > 341 contractuels non permanents



➔ 100 % des contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

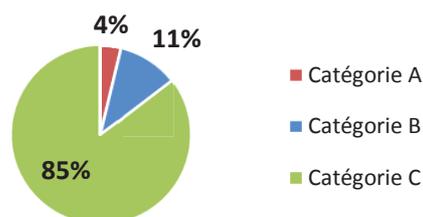
- ⇒ 47 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 44 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

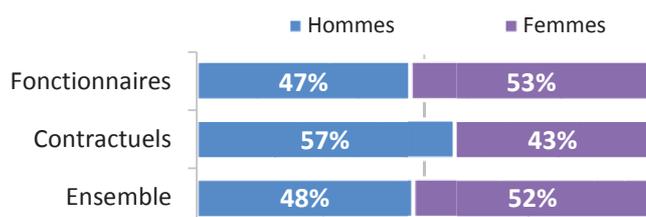
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	9%	20%
Technique	57%	91%	59%
Culturelle	0%		0%
Sportive	4%		4%
Médico-sociale	9%		9%
Police	5%		5%
Incendie			
Animation	4%		4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

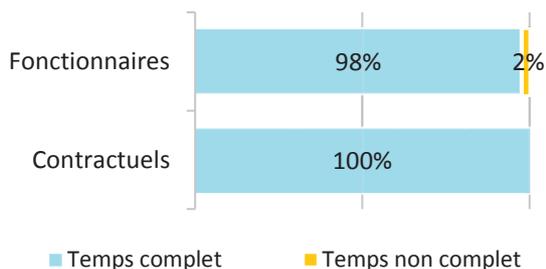


➔ Les principaux cadres d'emplois

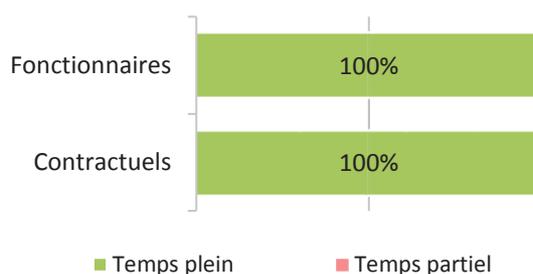
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	52%
Adjoints administratifs	14%
ATSEM	5%
Agents de maîtrise	4%
Agents de police municipale	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	4%	0%

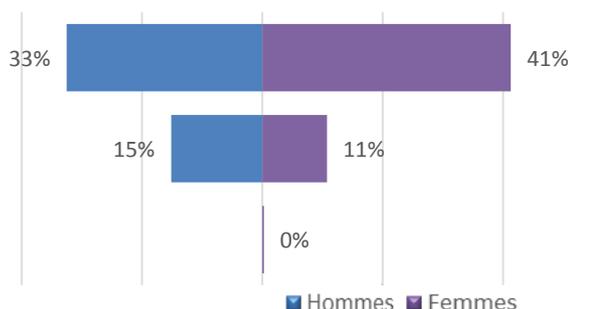
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 54 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	53,76
Contractuels permanents	64,24
Ensemble des permanents	54,43
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	40,86

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 655,87 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 336,95 fonctionnaires
- > 23,00 contractuels permanents
- > 295,92 contractuels non permanents

1 193 683 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	13,00 ETPR
Catégorie B	39,00 ETPR
Catégorie C	307,95 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

> 3 agents détachés au sein de la collectivité

Mouvements

- ➔ En 2020, 7 arrivées d'agents permanents et 5 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
361 agents	363 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	0,9%
Contractuels	↘	-4,2%
Ensemble	↗	0,6%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	80%
Décès	20%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de détachement	43%
Voie de mutation	29%
Recrutement direct	14%
Voie de concours, sélection professionnelle	14%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ 42 bénéficiaires d'une promotion interne dont 41 n'ayant pas été nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ 230 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 77,4 % femmes

dont 98,7 % de catégorie C

- ➔ 146 avancements d'échelon et 53 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 68,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	34 971 629 €	Charges de personnel*	24 126 570 €	➔	Soit 68,99 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	14 739 746 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	2 984 398 €
Primes et indemnités versées :	1 156 136 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 884 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	56 889 €		
Supplément familial de traitement :	70 413 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	327 046 €	s	41 643 €		35 950 €	s
Technique	s		43 296 €		32 968 €	31 323 €
Culturelle	s					
Sportive			38 824 €			s
Médico-sociale	54 018 €				31 457 €	
Police			s		36 529 €	
Incendie						
Animation			48 816 €		33 316 €	
Toutes filières	234 285 €	s	41 172 €		33 549 €	31 397 €

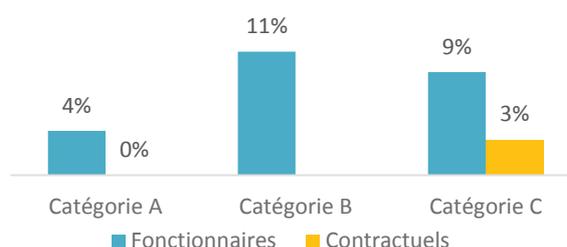
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 7,84 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	8,10%
Contractuels sur emplois permanents	2,95%
Ensemble	7,84%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 942 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

Absences

➔ En moyenne, 14,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 23,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,22%	4,18%	2,35%	1,89%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,98%	6,53%	4,14%	1,89%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,18%	6,62%	4,34%	2,33%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 75,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 24 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 3,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 56 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
7 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 800 €
Coût par jour de formation : 257 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 41 668 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

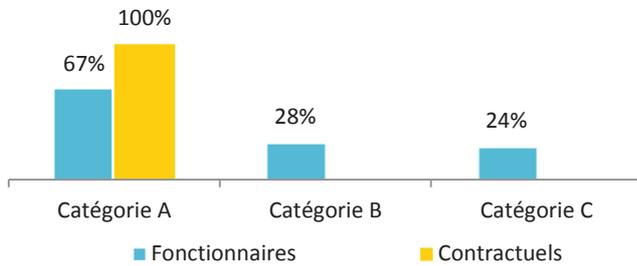
56 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 22 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 82 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 89 % sont en catégorie C*

Formation

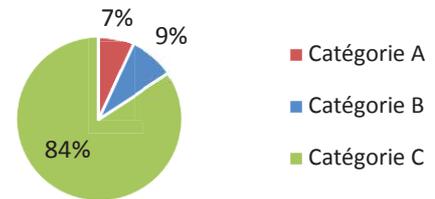
➔ en 2020, 24,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 327 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 100 961 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	98 %
Autres organismes	2 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

➔ Comité Technique Local

2 réunions en 2020 dans la collectivité